





3 \* ! 3 & & \* & , \* \* ' &  
\* ! \* 3 & & B  
? D - \* ! ! " & " - A / , \* \* ' - \*  
& , \* 2 & , \* \* ' \* , '% 1'22 3 ! \*  
A \* 3 ! \* & & B , \* \*  
% ! ! & , \* \* 2 & , \* \* ' \* \*  
1'22 , / \* & ( - C / ! ; \* \* ! ; \* \*  
- \* \* ! & - \* ! ; \* , / 3  
& , \* '% 1'22 B  
' & , ! / & ; \* ( \* \* & % , \* 2 &  
, \* \* ' \* '% 1'22" - & , ! & € &  
2 4 & , \* \* ' " ! \* / , & '% 1'22"  
! 3 & ! ; \* ! ; \* - & , " &  
! ; \* B  
@ , & # \* / , \* \* ' & & \* -  
, & '% 1'22 & \* , \* '% 22 - , \* ,  
@ , & # \* / A 3 , \* \* ' 3 - , & ,  
\* ! ; \*  
@ , & # \* / , \* \* ' & & &  
\* , \* \* ' \* 2 , \* \* ' 4 "@ - , & # \* / A & &  
! , \* \* ' \* , " 3 & \*  
& ( - C \* & , 3 ! \* \* ! ; \* '% 1'22 -  
! \* & \*\* ! ; \* / '% 1'22  
? . \* \* 8 & , \* " \* , \* E - D & # /  
. \* \* 8 \* \* + ! \* ,

% ! # +, " %

' ) ' ' !' ' \*"# (' \$" %  
' )  
' %

Déclaration relative à la date d'effet pour les éc  
multilatéral entre autorités compétentes concernant  
3 , &

' \*> C @ , \* # /pris l'engagement d'échanger a  
! , \$et que, pour être en mesure d'échanger au  
en vertu de d'la r t C convention concernant l'assistance a  
telle qu'amendée par le Protocole modifiant la Con  
, F & ( F 'G , \*>H & ,>, \* C  
s'est engagé , \* # signé une Déclaration d'adhésion  
entre autorités compétentes concernant l'échange auto  
& ( F IG AMAC HNCD B

' \*> C " & ,> : 28(6), la Convention amendée s'  
administrative couvrant les période"s d'iFmposition qu  
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention  
ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'app  
! & ; " F janvier de l'année qui  
laquelle la Convention amendée est Bentrée en vigueur

Considérant que\* l'article , \*> > C \* 3 A  
convenir que la Convention amendée prendra effet po  
portant sur des périodes d'imposBtion ou obligations

' C \* ! , ' J ; \* \*  
Convention amendée que pour ce qui concerne des périod  
; \* \* C ' , \*> C "  
; \* > , les Cl a Convention vient d'entrer en  
d'imposition ou les obligations fiscal es v i p e r e n d e n t l ' n a i r s  
B

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention  
des renseignements 6 e n e v e r a t C o d e e n t à o n i c a m e n d é e et de l  
concerne des période\*s d'impo & > : \* >  
Convention amendée si les deux Parties déclar Bnt s'en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle partie à la  
Partie existante des renseig e m e n t s c o n v e n t i o n n a m e n d é e a r é  
pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou de  
\* ' , \*>es deux Parties déclarent s'entendre s  
d' e f B e t

Reconnaissant que les renseignements reçus, e n v e r t u  
l'AMAC NCD peuvent donner lieu à des\* dema\*ndes de: sui  
; \* > , " C , J , > \* \* \* > C  
jurisdiction émettrice a échangé automatiqueBment des r

Confirmant que la capacité, d'une part, de l'article 6 de la Convention amendée et de l'AMAC NCD, ai-  
demandes de suivi formulées en application de l'article  
dispositions de l'AMAC NCD, y compris les périodes de  
qui y figurent, quelles que soient les périodes d'im-

K @, # / \* que la Convention amendée s'applique  
dispositions de l'AMAC NCD pour ce qui concerne l'as-  
@, # / A : ', \* > C &  
déclarations similaires, quelles que soient les péri-  
; \* \* 3C ! ,

K @, # \* > que la Convention amendée s'applique  
l'assistance administrative prévue, par son article  
A : ', \* > C & \* \* > C, " C > \*  
d'imposition ou les obligations fiscales de la juridic-  
" C \* \* \* \* 3  
échangés en vertu de l'AMAC \* > \* ; \* > ,  
par l'AMAC NCD.

K > .> , > \* L E C ! C L :  
\* # / A > \* " (, \* L 8 > % /() ,  
.> \* \* ,